



Congés parental et congés restants

Par **Marjo76**, le **15/01/2015** à **15:04**

Bonjour,rnrnJe suis en congés parental d'éducation depuis le 26 avril 2014, mon employeur m'a envoyé mes bulletins de salaire où jusqu'au mois de mai 2014 j'avais 23.04 en congés acquis, depuis avril 2014 ils me mettent 23.50 en congés restants et là sur mon bulletin de décembre 2014 tout est à 0. suite à l'arrêt de la CJUE du 22 avril 2010 affaire n° C-486/08 sont-ils dans leur droit? Que dois-je faire?rnvous remerciant par avance

Par **moisse**, le **16/01/2015** à **11:18**

Vous pouvez déjà commencer par interroger l'employeur sur la pertinence de votre constatation et demander la régularisation.rnIl est en effet possible que ce soit:rn* une erreur de rédactionrn* une remise à zéro des soldes automatique.rnAvant de partir en guerre, car l'arrêt que vous citez va à contre-sens de la tradition française.